

Référence : C.2 – C.2.3 – 8 - MIRAMAS



Plateforme de compostage de biodéchets des gros producteurs

Renforcer et adapter les équipements pour améliorer le taux de valorisation des déchets

ACTEUR ET TERRITOIRE



Mairie de Miramas
Place Jean Jaurès – 13140 Miramas

Linda BEN RAIS

Responsable service Transition écologique

l.ben-rais@mairie-miramas.fr / 04 90 58 79 78

CONTEXTE

L'objectif de cette opération est de collecter et valoriser les biodéchets d'activités de la commune et ainsi de produire du compost. Le Compost obtenu sera utilisé par les services de la ville et les agriculteurs locaux favorisant ainsi le circuit d'économie circulaire.

Cette opération intervient à l'issue de l'étude sur le gisement des biodéchets issus des gros producteurs sur la ville de Miramas (restauration collective, traiteurs, vente alimentaire et GMS, espace vert) qui prévoyait initialement le dimensionnement suivant

200 T de biodéchets issus de différentes activités économiques (mairie, EHPAD, Grandes surfaces, Marchés, Restauration privée)

465 T de déchets d'espaces verts issus des services de la commune

L'objectif de l'expérimentation doit permettre de s'assurer de la pérennité du système et de sa reproductibilité sur un autre territoire : entre la collecte et le compostage pour une valorisation locale.

Un seul site communal permettait d'accueillir la plateforme nécessitant un terrain d'une surface de 4 000 m² : il s'agit de la ZA Carnot.

Or après les 1^{eres} études hydrauliques et de sols les contraintes suivantes sont apparues :

Inondabilité du site nécessitant de surélever les plateformes de 60 à 70 cm

Qualité du terrain nécessitant des fondations spéciales pour la réalisation des aires étanches.

Les aménagements doivent permettre un retour à l'état naturel du site, du fait de la classification du terrain en zone naturelle dans le PLU.

Proximité du voisinage et problématique possible de gestion des odeurs

La prise en compte de ces contraintes entraîne une augmentation conséquente du budget initialement prévu. Aussi, la collectivité a dû revoir le projet à l'aune de ces contraintes en adaptant la quantité de gisement à traiter et la solution technique.

Le projet validé par l'équipe municipale permettra donc de traiter finalement :

- 50 tonnes de biodéchets en provenance de : écoles du territoire, crèches, future Unité de préparation culinaire (UPC),
- 45 tonnes de broyats de déchets verts

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Produire du compost avec les biodéchets résiduels en favorisant le circuit d'économie circulaire et une utilisation du compost pour les actions de la ville (espaces verts, potagers des écoles...) et les agriculteurs locaux réinstallés sur des terres communales (« de l'assiette à la terre » et inversement)

Objectifs quantitatifs

Collecter et composter l'ensemble des biodéchets produits par les activités communales et les écoles présentes sur le territoire **soit 50 tonnes de biodéchets et 45 tonnes de broyats de déchets verts**

Résultats quantitatifs

30 tonnes de compost de qualité utilisés dans les espaces verts communaux, potagers des écoles et les installations agricoles communales

Résultats qualitatifs

Compost de qualité conforme à la norme NFU 44 051

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Les biodéchets à traiter sont des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPAn C3). L'utilisation de ces sous-produits animaux est soumise à l'obtention d'un agrément sanitaire qu'il sera nécessaire de demander.

De plus la collectivité souhaite normer le compost obtenu selon le référentiel NFU 44 051 permettant d'assurer son usage sur les potagers des écoles et sur les exploitations maraichères des terrains communaux.

La ville de Miramas a mené une expérimentation pendant deux ans en collectant les biodéchets et en les valorisant via un composteur électromécanique.

La phase étude 2022 a vu apparaître de nouvelles contraintes liées au terrain d'accueil de la plateforme :

- Inondabilité du site nécessitant de surélever les plateformes de 60 à 70 cm ;
- Qualité du terrain nécessitant des fondations spéciales pour la réalisation des aires étanches ;
- Les aménagements devant permettre un retour à l'état naturel du site, du fait de la classification du terrain en zone naturelle dans le PLU ;
- Proximité du voisinage et problématique possible de gestion des odeurs ;
- Impact important des contraintes entraînant une augmentation conséquente du budget initial.

Le projet création et implantation d'une plateforme de compostage de biodéchets a ainsi vu ses coûts multipliés par 3 pour un tonnage dans le même temps réduit par 4 (50 tonnes au lieu de 200 tonnes) afin de répondre à ces nouvelles contraintes.

Il est à noter que dans l'attente des études menées pour cette création, la collectivité a déjà acquis (en leasing) et installé un composteur électromécanique depuis septembre 2021 et traite l'ensemble des biodéchets d'activités de la

commune soit 25 tonnes de biodéchets qui sont compostés et utilisés par les services des espaces verts de la commune.



L'opération n'a pas été concluante pour différentes raisons, mais la ville de Miramas souhaite continuer à collecter les biodéchets générés par les établissements communaux de la ville, et ce traitement devient obligatoire à partir du 1er janvier 2024. Il a été décidé d'initier un marché de collecte des biodéchets déjà triés dans les 17 écoles et Centres d'Accueil de Loisirs de la commune dès janvier 2024.

2019 : étude de gisement des biodéchets

2021 : location et installation du composteur électromécanique sur la zone Carnot

2022 : études de sol, hydraulique du site Carnot => **Etude démontrant un sol peu stable**

Fin 2023 : fin du contrat de leasing du composteur électromécanique

2024 : marché de prestation collecte de biodéchets

Planning

Moyens humains

1 technicien en charge du suivi de la collecte des biodéchets

1 ingénieur chargé du suivi de l'opération et de la construction de la plateforme de compostage

1 chargé du suivi administratif et financier de l'opération

Moyens financiers

Pour mettre en œuvre cette action de création, le budget initialement prévu était de 425 385 € :

- Infrastructure : 122 500 €
- External assistance : 181 505 €
- Equipement : 90 000 €
- Consommables : 1500 €

Moyens techniques

Il a été revu à la baisse dû à l'abandon de la plateforme de compostage. Le montant total est de 18 720 euros pour le leasing du composteur électromécanique.

Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage par la SPL Sens urbain

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Sud, Europe

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Coûts du projet triplé, pour un tonnage réduit par quatre (50 tonnes au lieu de 200 tonnes) afin de répondre aux nouvelles contraintes mises à jour durant la phase étude du projet.

Difficultés rencontrées

La commune de Miramas se voit dans l'obligation de renoncer au projet de plateforme de compostage au regard des études menées et de l'évolution défavorable du projet dont l'investissement initial et les objectifs de tonnage traités ne sont pas respectés.

Dans un contexte de contraintes de ressources qui pèsent actuellement sur les finances de la ville comme toutes les communes et des incertitudes financières, en fonctionnement comme en investissement, liées à l'évolution métropolitaine 2023, la ville de Miramas ne peut mener l'action à son terme.

Recommandations